

AFFAIRE N° 8 - Renouvellement de la Commission communale des Impôts.

Mesdames,
Messieurs,

M. PICARD donne lecture du rapport :

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder également au renouvellement de la Commission communale des Impôts, et ceci conformément aux dispositions de l'article 16 du Code Général des Impôts.

Les six commissaires ainsi que les six suppléants devant faire partie de ladite Commission, sont désignés par le Directeur des Contributions Directes et du Cadastre sur une liste de contribuables, en nombre double (24), remplissant les conditions exigées par la loi, dressée par le Conseil Municipal.

Mesdames, Messieurs, je vous propose les noms de 24 personnes dont deux doivent obligatoirement résider hors du chef-lieu :

M. M. ALBANY André
BARNE Henri
BERTIL Jurien
CAILLE Jacques
GAZAL Henri
GHEEST Octave
LEVENEUR Georges
GOUELLOUX Romain
FARSA Léone
GARGONNET Raymond
HUBERT MELISLE Henri (fils)
HUQUET Benjamin
JOLY Jean
LAGOURGUE Louis (Sts-Marie)

MANES Gilbert
MAUREAU Charles (fils)
MORANGE Henri (Gambusten)
PANECHOU Pierre
PAYET Joseph
RATINAUD Marc
ROUKEAUD Jean
BOYER Georges
SAUGER Louis
de VILLECOURT Roland.

Je mets la question aux voix ./.

x

x x

Adopté à l'unanimité.